

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SELON DIRECTIVE 1907/2006/CE

1- IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la préparation : ENCAUSTIQUE LIQUIDE DES 3 FRÈRES (incolore, chêne clair, chêne moyen, chêne foncé, merisier).

Utilisation de la préparation : L'encaustique peut être utilisée sur le bois qu'elle "nourrit" et protège, mais aussi sur la pierre, le plâtre, les parements, les tomettes, les statues...

Identification de la société : MAISON DES 3 FRERES
Z.A. LES FOUGEROUSES
16430 BALZAC.

TEL : 05 45 39 06 46 FAX : 05 45 38 39 76 Email : martin.eric5@club.fr

Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (INRS - Morfila) et éventuellement contacter le centre antipoison.

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

· Principaux dangers :

Nocif

Dangereux pour l'environnement

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Inflammable.

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3- COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Préparation : Dissolution de cires dans de l'essence de térébenthine.

Substances : Essence de térébenthine.

Identification, classification des substances à mentionner :

N° Index	N° CAS	N° CE	Nom	Symbole
650-002-00-6	8006-64-2	232-350-7	Essence de térébenthine	Xn - N

4- PREMIERS SECOURS

· Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau. Retirer les lentilles de contact.

Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.

· Après ingestion :

Ne pas faire vomir.

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Consulter immédiatement un médecin.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - PRÉVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

· Moyens d'extinction :

Mousse - Poudre d'extinction - Dioxyde de carbone (CO2).

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau

· Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

· Les précautions individuelles :

Porter un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes non protégées.

· Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Méthodes de nettoyage / récupération :

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant. Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.

(suite page 2)

· **Indications supplémentaires:**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7- PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour la manipulation :** Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions :**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec des agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver dans un lieu bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle.

8- PROCÉDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** 8006-64-2 essence de térébenthine
VME 560 mg/m³, 100 ppm

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.

· **Protection respiratoire :** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains :** Gants résistant aux solvants

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

· **Indications générales.**

Forme : Produit cireux

Couleur : existe en 5 nuances : incolore, chêne clair, chêne moyen, chêne foncé, merisier.

Odeur : Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion : Non déterminé.

Point d'ébullition : 150-180°C

· **Point d'éclair :** 32-46°C

· **Température d'auto-inflammation:** 220-253°C

· **Limites d'explosion :** Inférieure: 0,8 Vol %. Supérieure: 6 Vol %

· **Densité à 20°C :** 0,860-0,870

· **Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :** Insoluble

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Substances à éviter :**

Peut réagir violemment avec :

- les produits oxydants, les acides minéraux forts et les halogènes (en particulier le chlore)

- Ca(OCl)₂, CrO₃, Cr(OCl)₂, SnCl₄

- l'hexachloromélamine et la trichloromélamine.

· **Réactions dangereuses:**

Le produit peut s'auto-oxyder en présence d'air et générer de la chaleur ce qui peut, dans des endroits confinés, provoquer une inflammation spontanée.

· **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

· **Indications complémentaires :** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

· **Toxicité aiguë :**

D'après l'annexe I de la directive 67/548/CEE sur les substances dangereuses, le produit est considéré comme nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau :** Irrite la peau.

· **des yeux :** Irrite les yeux.

· **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page3)

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

· Effets écotoxiques :

Le produit est considéré : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

· Produit :

· Recommandation :

Peut être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets spéciaux après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets spéciaux.

· Emballages non nettoyés :

· **Recommandation** : Évacuation conformément aux prescriptions légales.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):

· Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 3 Matières liquides inflammables.

· Lettre/chiffre: F1

· Code danger: 30

· No ONU: 1299

· Groupe d'emballage: III

· Étiquette de danger: 3

· Désignation du produit: 1299 ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

· Classe IMDG: 3

· No ONU: 1299

· Label: 3

· Groupe d'emballage: III

· No EMS: F-E,S-E

· Désignation technique exacte: TURPENTINE

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

· Classe ICAO/IATA: 3

· No ID ONU: 1299

· Label: 3

· Groupe d'emballage: III

· Désignation technique exacte: TURPENTINE

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

· Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

· Phrases R:

10 Inflammable.

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

· Phrases S:

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

16- AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.